

# LES NOUVEAUX HORAIRES

Les déchetteries adoptent des horaires valables tout au long de l'année.

	Déchetterie de Barat-Lucy Rue de Lucy - Montceau	Déchetterie de Torcy Le Bois Morey - Torcy	Déchetterie de Marmagne Rue des Perrelles - Marmagne
<b>Lundi</b>	De 14h à 17h45	De 14h à 17h45	De 9h à 11h45
<b>Mardi</b>	De 9h à 11h45 Et de 14h à 17h45	De 9h à 11h45 Et de 14h à 17h45	Fermée
<b>Mercredi</b>	De 9h à 11h45 Et de 14h à 17h45	De 9h à 11h45 Et de 14h à 17h45	De 14h à 17h45
<b>Jeudi</b>	De 9h à 11h45 Et de 14h à 17h45	De 9h à 11h45 Et de 14h à 17h45	De 14h à 17h45
<b>Vendredi</b>	De 9h à 11h45 Et de 14h à 17h45	De 9h à 11h45 Et de 14h à 17h45	De 14h à 17h45
<b>Samedi*</b>	De 9h à 11h45 Et de 14h à 17h45	De 9h à 11h45 Et de 14h à 17h45	De 9h à 11h45 Et de 14h à 17h45
<b>Dimanche*</b>	De 9h à 11h45	De 9h à 11h45	Fermée

*Fermeture les jours fériés*

*Fermeture les jours fériés*

*Fermeture les jours fériés*



## ATTENTION

\* Afin de réguler la forte fréquentation constatée le week-end, l'accès aux déchetteries est interdit aux usagers suivants les samedi et dimanche : artisans, commerçants, entreprises ayant leur siège social sur le territoire de la communauté urbaine ou réalisant des travaux sur ce même territoire.

## ..... Adresses

**Déchetterie de Barat-Lucy**  
Rue de Lucy - Montceau

**Déchetterie de Torcy**  
Le Bois Morey - Torcy

**Déchetterie de Marmagne**  
Rue des Perrelles - Marmagne

# DU CHANGEMENT DANS LES DECHETTERIES

LA COMMUNAUTÉ URBAINE COMPTE TROIS DÉCHETTERIES :  
BARRAT-LUCY À MONTCEAU // LE BOIS MOREY À TORCY // UNE DÉCHETTERIE À MARMAGNE

## À COMPTER DU LUNDI 2 MAI 2016

Les modalités d'accès, le règlement et les horaires changent.

### DE NOUVELLES MODALITÉS D'ACCÈS



Le mode d'identification est modifié. À compter du 2 mai 2016, pour accéder aux déchetteries, il sera obligatoire de présenter un code d'accès (cryptogramme sous forme de QR-Code), réservé aux seuls particuliers et entreprises domiciliés sur le territoire communautaire.



Pensez à toujours vous munir d'un justificatif de domicile pour les particuliers et d'un extrait Kbis pour les professionnels

### COMMENT L'OBTENIR ?



Ce code d'accès peut être obtenu depuis le site internet de la communauté urbaine :  
[www.creusot-montceau.org](http://www.creusot-montceau.org)



Sur son smartphone



Sur une impression papier



Ce code d'accès doit être présenté à chaque passage en déchetterie

Les personnes ne disposant ni d'un smartphone ni d'une imprimante peuvent demander une impression papier directement en déchetterie.

Un doute, une question ? appelez le

**► N° Vert 0 800 216 316**

Appel gratuit depuis un poste fixe

# NOUVEAU RÉGLEMENT À RETENIR



Le nombre de véhicules autorisés sur les quais sera limité à 12. L'accès aux quais sera donc régulé par les agents des déchetteries et les bornes d'accès. Dans l'attente, les véhicules devront stationner sur le parking.

## ..... Pour les particuliers

L'accès aux déchetteries sera gratuit, dans la limite de **34 passages par année civile**. Au-delà, l'accès sera payant (voir tarifs ci-contre).

**Lors d'un seul et même passage, les apports seront limités à :**

- Soit **2 m<sup>3</sup>** de déchets non dangereux (déchets verts, bois, ferraille, cartons, gravats, encombrants...) par passage.
- Soit **5 kg** de déchets dangereux (solvants, peinture, produits chimiques...) par passage.
- Soit **1 m<sup>3</sup>** de déchets d'amiante lié par passage (sur rendez-vous, au maximum 6 fois par an).

## ..... Pour les professionnels

L'accès sera payant dès le premier passage (voir tarifs ci-contre).

**Lors d'un seul et même passage, les apports seront limités à :**

- Soit **2 m<sup>3</sup>** de déchets non dangereux (déchets verts, bois, ferraille, cartons, gravats, encombrants...) par passage.
- Soit **20 kg** de déchets dangereux (solvants, peinture, produits chimiques...) par passage.
- Soit **1 m<sup>3</sup>** de déchets d'amiante lié par passage (sur rendez-vous, au maximum 6 fois par an).

## ..... Pour les associations et les collectivités du territoire

L'accès aux déchetteries sera gratuit, dans la limite de 4 passages par mois. Au-delà, l'accès sera payant (voir tarifs ci-contre).

**Lors d'un seul et même passage, les apports seront limités à :**

- Soit **2 m<sup>3</sup>** de déchets non dangereux (déchets verts, bois, ferraille, cartons, gravats, encombrants...) par passage.
- Soit **20 kg** de déchets dangereux (solvants, peinture, produits chimiques...) par passage.
- Soit **1 m<sup>3</sup>** de déchets d'amiante lié par passage (sur rendez-vous, au maximum 6 fois par an).

Il convient de prendre rendez-vous pour les gros volumes, au **0800 216 316 (appel gratuit depuis un poste fixe)**.

# LES TARIFS

## ..... Pour les particuliers (à partir du 35<sup>e</sup> passage par année civile)

Déchets non dangereux	19,50€ /m <sup>3</sup>
Déchets dangereux	1€ /kg
Amiante	40€ /m <sup>3</sup>

## ..... Pour les professionnels (dès le 1<sup>er</sup> passage)

Déchets non dangereux	19,50€ /m <sup>3</sup>
Déchets dangereux	1€ /kg
Amiante	40€ /m <sup>3</sup>

## ..... Pour les communes, associations, régies de quartier (à partir du 5<sup>e</sup> passage dans le mois)

Déchets non dangereux	15€ /m <sup>3</sup>
Déchets dangereux	1€ /kg
Amiante	40€ /m <sup>3</sup>

Au-delà de 2 m<sup>3</sup> de déchets non dangereux ou de 5 kg de déchets dangereux par passage, un ou plusieurs passages supplémentaires seront comptabilisés selon la quantité.

Au-delà de 2 m<sup>3</sup> de déchets non dangereux ou de 20 kg de déchets dangereux par passage, un ou plusieurs passages supplémentaires seront comptabilisés selon la quantité.